



## Communiqué de Presse

# Urgences de Valognes

## La stratégie du CHPC confortée

Face à une pénurie complète de médecins urgentistes, le Centre hospitalier Public du Cotentin (CHPC) a été dans l'obligation de procéder à la fermeture des urgences de Valognes le 6 août 2015. Cette décision vient d'être confirmée par le Tribunal administratif de Caen dans un jugement rendu le 20 avril.

Grâce à la mobilisation de ses équipes, le CHPC a pu tenir ses engagements et ouvrir un Centre de soins non programmés depuis le 7 mars 2016 qui rencontre un vrai succès auprès des populations.

### **La décision de fermeture confirmée par un jugement du Tribunal administratif rendu le 20 avril**

Après la décision prise cet été de fermer les urgences de Valognes, le CHPC avait fait l'objet d'un recours en justice devant le Tribunal Administratif de Caen. Ce recours était porté par plusieurs collectivités (Valognes, Montebourg, Bricquebec, Quettehou, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Portbail), l'Association dénommée «Association<sup>1</sup> de défense du Centre Hospitalier Public du Cotentin et de promotion de la santé», et le syndicat CGT. Il visait à obtenir la suspension et l'annulation de la décision de fermeture provisoire.

Dès le 10 septembre 2015, le juge des référés estimait que l'urgence à suspendre l'exécution de la décision de fermeture n'était pas établie et qu'une réouverture des urgences de Valognes ne pourrait s'effectuer «sans une dégradation de la qualité des soins et de la sécurité des patients, incompatible avec les exigences de santé publique». Par sa décision sur le fond rendue le 20 avril, le juge confirme que la décision a été prise dans le strict respect des règles de droit et était justifiée par la réalité démontrée de la pénurie de médecins. Enfin, le jugement reconnaît que cette décision a rendu possible le maintien du site de Cherbourg et qu'ainsi le centre hospitalier répondait aux obligations d'accès permanent aux soins urgents qui étaient les siennes.

### **Un engagement constant des équipes du CHPC à répondre aux besoins de soins du Cotentin : une attractivité forte du Centre de soins non programmés ouvert depuis le 7 mars**

Dès le 15 août et sans discontinuité depuis, le CHPC a été en capacité de maintenir ouvert 24h/24 le SMUR de Valognes, permettant de prendre en charge les urgences « vitales » du territoire dans des délais très brefs.

Depuis le 7 mars 2016, cette réponse aux urgences vitales est également complétée par la création d'un Centre de Soins Non Programmés (CSNP) afin d'apporter à la population du territoire Valognais une réponse aux besoins de soins en proximité. L'accueil du public est réalisé en semaine de 8H00 à 18H30, en dehors des « petites » vacances scolaires. La bonne orientation des patients est assurée soit via le médecin traitant, soit par régulation après appel au centre 15. Les cas les plus graves ne sont pas pris en charge et doivent directement accéder aux services de Cherbourg, qui dispose du plateau technique adéquat – réanimation et bloc opératoire notamment.

Depuis son ouverture, le Centre rencontre un vif succès, avec un nombre moyen de 20 à 30 patients chaque jour. Les durées de prises en charge sont rapides : dans plus de 90 % des cas, la durée entre l'arrivée et la sortie du patient est inférieure à 1h30, entraînant un haut niveau de satisfaction.

Ce centre de soins est encore trop peu connu. De nombreux patients qui viennent jusqu'aux urgences de Cherbourg et qui relèvent de prises en charge rapides, pourraient s'y rendre pour bénéficier eux aussi d'un délai court de prise en charge. Rappelons enfin que le site de Valognes dispose de consultations externes de spécialités très variées, et d'un plateau d'imagerie complet. Lors de la prise de rendez-vous téléphonique externe, il est systématiquement proposé aux patients de choisir entre Cherbourg et Valognes le site où ils souhaitent (quand la spécialité dont ils relèvent y est présente) consulter leur praticien.

**Les équipes des urgences de Cherbourg et du Centre de soins non programmés de Valognes restent pleinement mobilisées pour assurer aux populations du Cotentin des soins de qualité en toute sécurité.**

---

<sup>1</sup> Cette association n'a pas de lien avec le Centre Hospitalier Public du Cotentin. Les associations d'usagers membres du Conseil de Surveillance du CHPC font entendre leurs positions au sein de cet organe de gouvernance.